



## **Commune de Prangins**

### **Municipalité**

Préavis No. 41/2023  
au Conseil Communal

**Demande de crédit de CHF 195'000.- TTC pour la réalisation de  
sanisettes (WC publics) aux Abériaux**

**Délégué municipal : Igor Diakoff**

*Dates proposées pour la première séance de commission en présence du délégué municipal :*

**Le 16 ou 24 mai 2023 à 20h00, Bureau du Conseil ou la Salle de l'Aquarium**



Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## 1. Introduction

L'espace public au lieu-dit « Les Abériaux » bénéficie d'une situation unique et privilégiée au bord du lac face aux Alpes. Cette zone sportive et récréative comprend un port de plaisance, deux terrains de football, un skate-park, une aire de jeux pour enfants, un terrain de pétanque, des barbecues et des tables de pique-nique. On y trouve également un bâtiment comprenant des vestiaires sportifs et un café-restaurant. Ce lieu de vie, unique à l'échelle de la commune de par les services proposés et le cadre exceptionnel, fait partie intégrante du patrimoine des Pranginois.

Un des objectifs du programme de législature 2021-2026 de la Municipalité est de « bien vivre ensemble ». Il s'agit notamment d'adapter les infrastructures de loisirs et sportives aux besoins des utilisateurs. La zone des Abériaux est très prisée, autant par les pranginois que par les habitants de la région. Cet espace de vie collective manque toutefois cruellement de sanitaires adaptés à sa fréquentation très élevée. Le présent préavis vise donc à formuler une demande de crédit pour la réalisation de sanisettes ou WC publics, afin d'assurer un service de qualité pour les pranginois et visiteurs de la région.



Fig.1 - Photo aérienne du site des Abériaux



## 2. Situation actuelle et descriptif du projet

Actuellement, les seules sanisettes publiques proposées sur le site des Abériaux se trouvent dans le petit bâtiment situé sur l'esplanade du port. Ces sanitaires comprennent deux WC qui sont suffisants durant l'hiver mais surexploités en période estivale du fait d'un grand nombre de personnes présentes sur le site.

De plus, la grue du port, qui effectue des manœuvres nécessitant que les passants gardent une certaine distance, est située juste en face de l'entrée des toilettes publiques du port. Les jours de grande affluence une file d'attente se crée pour utiliser les WC ce qui engendre des difficultés de circulation et remet en cause la sécurité des usagers compte tenu des mouvements de grue.

Par ailleurs, une partie des personnes présentes sur le site des Abériaux utilisent les toilettes du café-restaurant qui ne sont pourtant pas des WC publics. Pour finir, les WC pour personnes à mobilité réduite situés dans le bâtiment communal à côté des vestiaires sportifs ne sont pas facilement identifiables.

Pour remédier à ces difficultés, il est proposé de créer un second espace de sanisettes. Cette solution pérenne permettra d'assurer une meilleure répartition des flux d'usagers et de promeneurs sur l'ensemble du site. L'implantation retenue pour la pose des sanisettes se trouve côté Genève du site des Abériaux, entre les deux terrains de football, en limite de propriété.



Fig. 2 - Photo aérienne montrant l'emplacement des sanisettes

Compte tenu des déprédations récentes des sanisettes du port, du nombre d'heures nécessaires quotidiennement à leur nettoyage et entretien, et de la satisfaction des toilettes autonomes du Vieux Pressoir, la Municipalité fait le choix d'installer une double sanisette autonome, dont une sera conforme à la réglementation pour personnes à mobilité réduite.

Complètement automatisées, ces sanisettes seront autonettoyantes : après chaque passage, un cycle de lavage sera automatiquement lancé.

Elles présenteront une longueur de 4.20 m, une largeur de 2.20m, et une hauteur de 2.30 m. Il s'agira d'un module préfabriqué en béton de 12 cm d'épaisseur.

### Equipement

Chaque module de WC est équipé de lave-mains, distributeur de savons, sèche-mains, lavage de la lunette par 13 buses sous pression (à l'eau complétée d'un produit désinfectant et désodorisant), système de séchage de la lunette de WC, lavage du sol par buses automatiques, porte en acier inox, lumière LED avec détection de présence, ventilation automatique, alarme lors d'occupation longue durée, bouton d'urgence, tableau électrique pour la partie sanitaire, automate de gestion des fréquences de lavage et des ouvertures de portes, nourrices, résistance de chauffage dans le sol pour maintien hors gel.

L'avantage de ce type de sanisettes réside avant tout dans leur hygiène supérieure et une résistance au vandalisme accrue, grâce à des résistances aux chocs des éléments (essais à l'arrachement des cuvettes, miroirs incassables, poubelle anti-feu, etc.). Une fermeture nocturne est également possible.

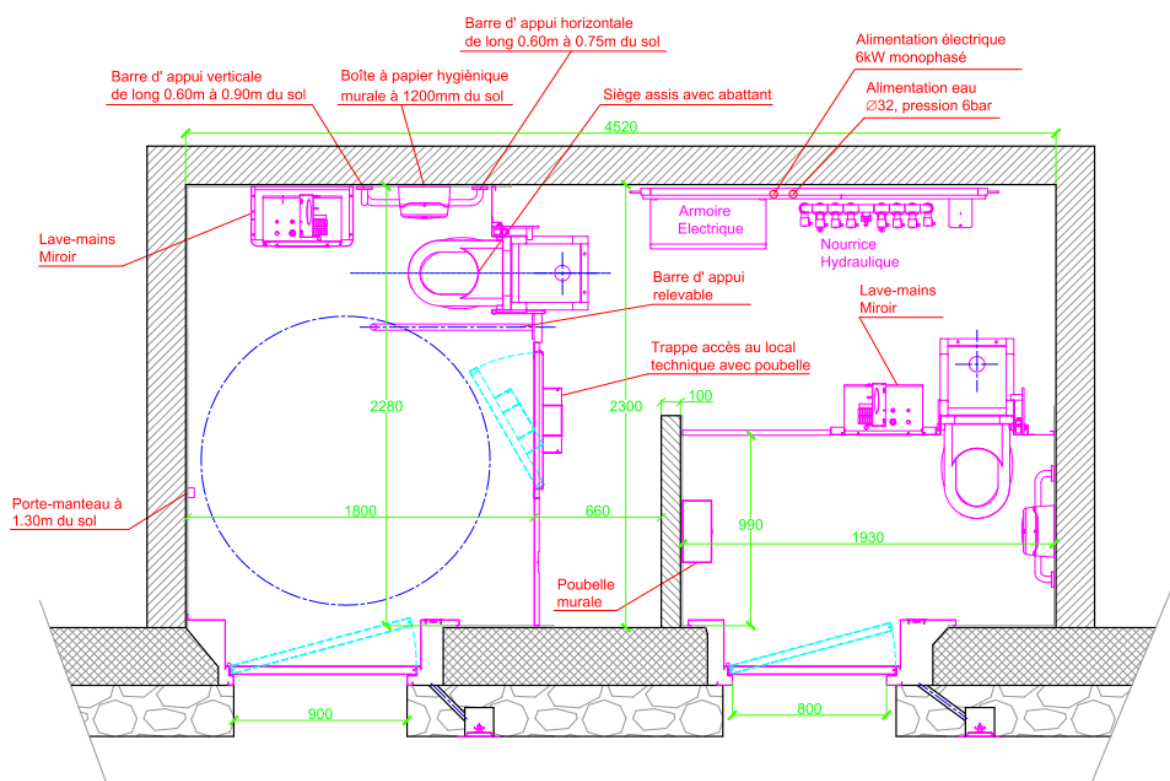


Fig. 3 – Conception intérieure des sanisettes

## Esthétique

A l'intérieur plusieurs revêtements sont possibles, inox, carrelage, peinture, ou résine. La faïence est préconisée, comme c'est le cas au vieux Pressoir.



*Fig. 4 – Intérieur de sanisettes, finition faïence.*

A l'extérieur, plusieurs finitions sont envisageables : l'inox, le bois, la pose de peinture anti-graffiti, la végétalisation ou le verre. Le bois est préconisé pour l'intégration dans le site.



*Fig. 5 - Façade extérieure des sanisettes, bardage bois*

## Installation

Au niveau de l'installation, celle-ci sera grandement facilitée par la conception-réalisation en atelier. Le radier, réalisé par une entreprise spécialisée en amont selon les préconisations techniques du concepteur de sanisette, sera prêt à accueillir les sanisettes, livrées directement sur site par camion grue.

Les raccordements aux réseaux (électricité, eau potable, eaux usées) seront également réalisés par l'entreprise de génie civil. La longueur de raccordement est estimée à 20 mètres.

Le radier sera implanté avec une réhausse de 20 cm par rapport au terrain naturel pour éviter tout risque d'inondation lié au ruissellement ou à la montée des eaux du lac.

Un accès PMR sera intégré au projet.

## Consommation et entretien

Les WC consomment 20 watts par utilisation (y compris le nettoyage) et 8 litres d'eau par passage. La consommation peut être réduite par la modification de la fréquence de lavage du sol, possible depuis le tableau électrique du WC.

En se référant au fonctionnement des WC du Vieux Pressoir, un contrôle visuel est effectué quotidiennement pour vérifier leur état. Un nettoyage plus complet au jet d'eau est réalisé hebdomadairement. Compte tenu de l'importante affluence du site en saison estivale, ce nettoyage est estimé à minimum deux fois par semaine. Le temps hebdomadaire annualisé est estimé à 2h30, soit 0.05 équivalent temps plein (ETP).

## **3. Coûts et planning provisionnel**

### Coûts des travaux

<b>Désignation</b>	<b>Montant en CHF</b>
Réalisation du génie civil (réseaux, radier)	50'000.-
Conception des sanisettes, livraison, raccordement et mise en service (dont options : table à langer, revêtement extérieur bois)	116'000.-
Divers et imprévus 8%	15'000.-
<u>Total HT</u>	<u>181'000.-</u>
TVA 7.7 % et arrondi	13'937.-
<u>Total TTC arrondi</u>	<u>195'000.-</u>

### Planning prévisionnel

Avril 2023	Dépôt du présent préavis au bureau du Conseil communal
Juin 2023	Vote du crédit de construction par le Conseil communal
Été 2023	Attributions
Automne 2023	Réalisation des travaux

#### 4. Conclusion

L'espace public des Abériaux remplit parfaitement sa fonction de zone de détente et d'activités pour les Pranginois. Pour maintenir son attrait et assurer un service de qualité aux habitants, les infrastructures sanitaires doivent être adaptées à cet espace. Ce préavis de réalisation de sanisettes va assurer la pérennité d'accueil des pranginois et des visiteurs de la région sur le site en améliorant les conditions sur place.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

#### Le Conseil communal de Prangins

vu le préavis No. 41/2023 concernant la demande de crédit de CHF 195'000.- pour la réalisation de sanisettes aux Abériaux,

vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

oui les conclusions de la commission chargée d'étudier cet objet,

attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

#### décide

1. d'accorder un crédit de CHF 195'000.- TTC, pour la réalisation de sanisettes aux Abériaux,
2. de financer cette opération par la trésorerie courante ou par le biais d'un emprunt conformément à l'art. 18 ch. 7 du Règlement du Conseil communal,
3. d'amortir ce montant sur une période de 30 ans et de porter le montant annuel y relatif au compte de fonctionnement.

Ainsi adopté en séance de Municipalité du 3 avril 2023, pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La syndique



Dominique-Ella Christin



Le secrétaire adj.



Basile Kaiser